



Décès d'un détenu lié à la tuberculose: Mise en danger pour les uns, secret médical pour les autres !

CP Varennes-le-Grand

Le 12 février 2026.

Le 11 février 2026, notre organisation syndicale était alertée par la direction (en présentielle pour l'occasion) que l'autopsie réalisée sur une personne détenue décédée la semaine précédente avait révélée qu'il était atteint de la **tuberculose** !

Une douche froide pour les personnels, qui, à notre demande, ont été largement informés de la situation en attendant les conclusions de l'ARS sur la mise en place d'un éventuel protocole de dépistage.

Les personnels ressentent une colère légitime dans la mesure où le risque sanitaire est réel d'un point de vue personnel et que derrière l'uniforme il y a des familles et un potentiel risque de contagion.

Mais ce qui est plus grave, c'est que cette situation aurait potentiellement pu être évitée puisque les pistes convergent une nouvelle fois vers l'historique médecin prescripteur des kits de shoot qui, au moment du décès, s'était rendu dans la cellule muni d'un masque de protection. **Acte innocent ou nouveau fait d'arme ?**

L'étau se resserre quand il est porté à notre attention que le détenu avait un traitement pour la tuberculose depuis son arrivée de Nouvelle Calédonie et alors même qu'il ne faisait d'**aucun signalement de la part du médical** et d'**aucun protocole d'isolement** pourtant obligatoire d'après [L'article R322-7 du code pénitentiaire](#) et en application de [l'article L. 3113-1 du code de la santé publique](#) !

Une potentielle mise en danger des personnels quand on sait qu'ils étaient quotidiennement à son contact et les agents avaient signalé la dégradation rapide de son état physique par des observation sur GENESSIS et par des signalements à l'unité sanitaire !

Une nouvelle fois, le **secret médical sera probablement brandi comme un bouclier d'immunité** par certaines personnes appartenant au corps médical dont il est évident qu'elles sont en difficulté avec le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire !!!

Force est de constater que depuis la distribution de kits de shoot et après une trentaine de plainte pour mise en danger qui restent sans suites, une haie du déshonneur et des médiations totalement stériles entre l'ARS et l'administration, il récidive encore et encore ! Et rien...

Notre établissement, qui a bien des qualités en matière de gestion et d'investissement des personnels malgré le contexte, est une fois de plus pénalisé par les élucubrations de certaines individualités bien identifiées.

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Varennes-le-Grand.